

Jean-Baptiste André Godin au directeur du Comptoir métallurgique de Longwy, 24 juin 1886

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (26)

Collation3 p. (74r, 75r, 76r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au directeur du Comptoir métallurgique de Longwy, 24 juin 1886, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/52123>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [24 juin 1886](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère
Destinataire [Comptoir métallurgique de Longwy](#)
Lieu de destination Longwy (Meurthe-et-Moselle)
Scripteur / Scriptrice

- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Inconnu](#)

Description

Résumé Sur l'approvisionnement en fonte des Fonderies et manufactures du Familistère de Guise.

Notes

- Plusieurs mots et chiffres du texte de la lettre sont manuscrits à la mine de plomb sur le folio 74r.
- Le post-scriptum de la lettre est de la main de Jean-Baptiste André Godin.

Mots-clés

[Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Fonte](#)

Personnes citées

- [Bernardot, François \(1846-1903\)](#)
- [Saintignon, Fernand de \(1846-1921\)](#)
- [Société générale de crédit industriel et commercial](#)

Lieux cités

- [66, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris](#)
- [Ardennes \(France\)](#)
- [Longwy \(Meurthe-et-Moselle\)](#)
- [Marne \(France\)](#)
- [Meurthe-et-Moselle \(France\)](#)
- [Meuse \(France\)](#)
- [Vosges \(France\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Luise le 24 juin 1885

Monsieur Le Directeur du Comptoir
Metalurgique à Longwy
(Meurthe-et-Moselle).

Comme suite aux rempartes que vous avez eu
avec moi et avec M^r Bertrandot, concernant la vente à
me faire permanentement de 10.000 tonnes de fonte sur
Comptoir, j'ai l'honneur de vous informer que j'accepte
de vous vendre, avec conditions ci-après :

1^e. 8000 tonnes N° 3, à 44 francs la tonne
2^e. 2000 " N° 5, à 42 francs " "
soit 10.000 " au total.

Ces fontes seront prises et désignées suivant mon
choix dans le stock de réserve ou de réservants du Comptoir des
sur le terrains de l'Usine de Longwy appartenant à M^r
De Lassition.

Elles seront être libres de toutes charges antérieures et
quelconques.

Les fontes resteront à ma disposition et seront mises
sur wagon en gare Longwy, aux frais du Comptoir, suivant
les indications de quantités que je désignerai pour ne pas
être dépassé aux destinations qui seront indiquées par moi
ou par mes agents. Croit.

Je m'engage à ce faire à ne pas exiger du Comptoir
des expéditions dépassant à 200 tonnes par jour.

Il est entendu que le Comptoir se portera garant que cette vente en maison se fera en tout temps et ce même après le 1^{er} Août 1889 lorsque à laquelle soit percée fin le Contract de Société du Comptoir métallurgique.

Moutes au partie de ces fonds, remettre les vêtements effectués par moi devra donc rester sur place sous la garde et responsabilité du Comptoir tant que je n'aurai pas puôt à propos de faire la liquidation totale de ces 10.000 tonnes.

En aucun temps soit pour une cause quelconque, soit pour la non éconstitution du Comptoir, après le 1^{er} Août 1889, il ne pourra m'être réclamé aucune location ou cautionnement pour le terrain occupé par tout au partie des fonds achetés.

En même temps demandé que le Comptoir me donne garantie que les fonds resteront à ma disposition entière sur les terrains qu'elles occupent et cela gratuitement pendant le temps qui me sera nécessaire pour en faire la liquidation, temps qui sera laissé entièrement à mon appréciation et que de plus je sois assuré qu'aucune entorse ne sera mise aux expéditions intérêtées par moi.

Pour vous donner satisfaction et ne pas faire concurrence au Comptoir, je m'engage à ne pas vendre de fonds procurant de cet achat dans les Départements suivants:

- 1: Meurthe et Moselle - 2: Meuse - 3: Ardennes - 4: Marne -
- 5: Yonne - 6: Lot-et-Garonne -

Tous les autres Départements de France me resteront ouverts aussi que l'Etranger.

La somme totale montant de l'affaire
Soit 8000 tonnes à 44 francs = 352.000 francs.
2000 " " à 42 francs = 84.000
Total 436.000 francs.

bra 'coupe' par moi tout réduction d'écompte 3%.
1^e un tiers le 10 juillet prochain
2^e Deux tiers le 25 "

Les sommes seront remises par l'intermédiaire de mes banques, à la St^e Générale de Crédit Industriel et Commercial 66 Rue de la Chaussette à Paris à Cauet pour être portées à votre crédit.

Veuillez agréer Monsieur, mes salutations distinguées

T. H. a fait nécessaire de prendre des mesures en rapport avec ce moment tant à titre de tenth que pour que le remembrement soit à l'avantage de cette partie plus vite à venir de la formuler; je suis à vous pour la chose auquel hui que dans la garantie individuelle des membres du conseil